



Friends of Yukon Permanent Art Collection  
**Collection permanente d'œuvres d'art du Yukon – Appel de propositions**

## LIGNES DIRECTRICES

La Collection permanente d'œuvres d'art du Yukon, consacrée aux arts visuels, vise, d'une part, à faire découvrir aux résidents et aux visiteurs du territoire notre patrimoine culturel et, d'autre part, à contribuer au développement professionnel et au bien-être économique des artistes et artisans yukonnais.

Nous cherchons des œuvres innovantes, originales et visionnaires qui témoignent du talent exceptionnel de leur créateur.

Nous invitons les résidents du Yukon de toutes origines, de toutes les collectivités et à toutes les étapes de leur parcours créatif à proposer des œuvres. Cet appel s'adresse notamment aux personnes autochtones, noires et racisées, aux réfugiés, aux nouveaux arrivants et aux immigrants, aux personnes LGBTQ+, bispirituelles et non binaires, aux personnes handicapées, ainsi qu'aux personnes à faible revenu ou vivant dans la pauvreté.

Si vous éprouvez des difficultés à répondre à cet appel de propositions, contactez-nous pour que nous puissions vous aider.

### Date limite de dépôt des propositions : 31 janvier 2023

**Remarque :** Les propositions doivent être soumises au plus tard à 16 h 30, à la date limite. En cas d'envoi par la poste, prendre en compte le délai d'acheminement du courrier. Avant de soumettre une œuvre, il convient de tenir compte des points suivants :

- La sélection sera réalisée par un jury, en mars 2023;
- Les artistes recevront une réponse rapide par la poste.

### Conditions à respecter

- Les artistes peuvent proposer trois (3) œuvres au maximum.
- Les œuvres doivent être terminées; les personnes qui souhaitent soumettre des œuvres inachevées doivent d'abord en discuter avec le conservateur.
- Les artistes qui désirent proposer des œuvres tridimensionnelles d'une taille supérieure à 36 po sur 36 po sur 24 po ou des œuvres bidimensionnelles d'une taille supérieure à 48 po sur 60 po doivent d'abord en discuter avec le conservateur.
- Les œuvres soumises doivent convenir à la décoration d'un bâtiment public.
- Les œuvres qui, pour être exposées, nécessitent un support particulier ne seront prises en considération que si le matériel requis est fourni par l'artiste.
- Les frais d'expédition (le cas échéant) sont à la charge des artistes.
- Le prix des œuvres doit inclure la TPS de 5 %, s'il y a lieu.
- Les œuvres proposées qui sont déjà vendues ne peuvent être remplacées par d'autres.
- Les œuvres originales ne doivent pas être remises avec la candidature; joindre plutôt des images des œuvres (précisions à la page suivante).

### Propriété intellectuelle et contenu de l'œuvre

- Les œuvres soumises doivent être des originaux de l'artiste.
- L'organisme Friends of Yukon Permanent Art Collection et le gouvernement du Yukon respectent et soutiennent la culture et les traditions des Premières nations yukonaises. Conformément aux valeurs et principes établis dans le document *Soutenir les arts autochtones dans un esprit d'autodétermination et non d'appropriation culturelle* du Conseil des arts du Canada, nous nous engageons « à respecter l'histoire, les traditions, les langues et les pratiques contemporaines des peuples autochtones ».

## Critères d'admissibilité – Artistes

- Toutes les œuvres proposées seront prises en considération selon l'ordre de préférence suivant :
  1. Artistes du Yukon – résident qui, au moment de la date limite de dépôt des propositions, habite au Yukon depuis douze (12) mois consécutifs. Un résident est une personne dont l'adresse de résidence principale se trouve au Yukon.
  2. Artistes ne vivant plus au Yukon – personne qui a déjà résidé au Yukon, mais qui a quitté le territoire.
  3. Artistes de l'extérieur du Yukon – personne qui n'a jamais habité au Yukon, mais dont les œuvres ont une résonance nordique.
- Les artistes qui ont vendu des œuvres à la collection au cours des deux (2) dernières années ne peuvent pas soumettre de proposition.

## Images

- Les images qui accompagnent votre proposition doivent être présentées dans l'un des formats suivants : épreuves photographiques ou images numériques. Pour bien montrer les détails de l'œuvre, vous pouvez présenter plusieurs images.
- Les images doivent être de la plus haute qualité possible. Les demandeurs qui ont besoin d'aide peuvent contacter le conservateur (coordonnées ci-dessous).
- **Épreuves photographiques :**
  - Chaque épreuve doit porter une étiquette avec le nom de l'artiste et le titre de l'œuvre. Si plusieurs épreuves sont fournies pour une même œuvre, elles doivent être numérotées dans l'ordre de présentation (ex. : 01, 02, 03, etc.).
  - Les épreuves doivent être remises avec le *Formulaire de proposition – Collection permanente d'œuvres d'art du Yukon* dûment rempli.
- **Images numériques :**
  - Les images numériques doivent être des fichiers de type JPEG ou TIFF et avoir une résolution de 300 p.p.p. (dpi) et, si possible, dont la taille est d'environ 1-2 Mo.
  - Les images doivent être consultables depuis un ordinateur équipé d'un système d'exploitation PC.
  - Le titre de chaque image doit indiquer le nom de l'artiste et le titre de l'œuvre, de la façon suivante : nom\_ prénom\_titre de l'œuvre (ex. : tremblay\_jeanne\_sanstitre.jpg).
  - S'il y a plus d'une image pour montrer les détails d'une œuvre, le titre de chaque fichier (image) doit comporter le nom et le prénom de l'artiste, le titre de l'œuvre et le numéro de séquence (ex. : tremblay\_jeanne\_sanstitre01.jpg; tremblay\_jeanne\_sanstitre02.jpg).
  - Les images numériques doivent être remises sur un seul support (CD-ROM, DVD ou clé USB), accompagné d'un formulaire de proposition dûment rempli. Les images en format JPEG peuvent être envoyées par courriel.

## Soutien

- Il est également possible de se procurer une copie papier du formulaire au ministère du Tourisme et de la Culture, Section des arts, au 100, rue Hanson, ou au Centre des arts du Yukon.
- Des séances photo et d'information sont offertes gratuitement pour aider les artistes à préparer la soumission de leurs œuvres. Pour plus d'informations, contactez la conservatrice.

## Dépôt des propositions par la poste :

Comité d'acquisition, Friends of Yukon Permanent Art Collection  
a/s Garnet Muething, conservatrice  
Ministère du Tourisme et de la Culture  
C.P. 2703 (L-3), Whitehorse (Yukon) Y1A 2C6

## Dépôt des propositions par courriel :

[garnet.muething@yukon.ca](mailto:garnet.muething@yukon.ca)

## Pour de plus amples renseignements ou obtenir de l'aide pour remplir votre demande :

Garnet Muething, conservatrice, Section des arts  
Téléphone : 667-5858 ou 1-800-661-0408, poste 5858  
Courriel : [garnet.muething@yukon.ca](mailto:garnet.muething@yukon.ca)

**Date limite de dépôt des propositions : 31 janvier 2023**

**Renseignements sur l'artiste**

Nom et prénom

Adresse postale

Téléphone

Courriel

Si vous souhaitez vous identifier comme membre d'une communauté autochtone, personne noire ou membre d'un groupe racisé; personne LGBTQ2S+; ou membre d'une autre communauté en quête d'équité, indiquez-le ci-dessous. Cette information est utilisée pour améliorer l'équité, la diversité et l'inclusivité de la collection afin qu'elle reflète les communautés qu'elle est censée représenter.

**Critères d'admissibilité – Artistes**

Indiquez le critère d'admissibilité qui s'applique à vous (cochez une seule case) :

- Artistes du Yukon – résident qui, au moment de la date limite de dépôt des propositions, habite au Yukon depuis douze (12) mois consécutifs. Un résident est une personne dont l'adresse de résidence principale se trouve au Yukon.
- Artistes ne vivant plus au Yukon – personne qui a déjà résidé au Yukon, mais qui a quitté le territoire.
- Artistes de l'extérieur du Yukon – personne qui n'a jamais habité au Yukon, mais dont les œuvres ont une résonance nordique.

**Description de l'œuvre**
**Œuvre n° 1**

Titre de l'œuvre proposée

Matériaux

Dimensions

**H** \_\_\_\_\_ **x** **L** \_\_\_\_\_ **x** **P** \_\_\_\_\_

 cm

 po

Prix

\_\_\_\_\_ \$

 Encadré

 Non encadré

Date de création

AAAA/MM/JJ

Brève description de l'œuvre proposée (annexez d'autres feuilles au besoin)

**Œuvre n° 2**

Titre de l'œuvre proposée

Matériaux

Dimensions

H \_\_\_\_\_ x L \_\_\_\_\_ x P \_\_\_\_\_

 cm  
 po

Prix

\_\_\_\_\_ \$

 Encadré  
 Non encadré

Date de création

AAAA / MM / JJ

Brève description de l'œuvre proposée (annexez d'autres feuilles au besoin)

**Œuvre n° 3**

Titre de l'œuvre proposée

Matériaux

Dimensions

H \_\_\_\_\_ x L \_\_\_\_\_ x P \_\_\_\_\_

 cm  
 po

Prix

\_\_\_\_\_ \$

 Encadré  
 Non encadré

Date de création

AAAA / MM / JJ

Brève description de l'œuvre proposée (annexez d'autres feuilles au besoin)

## Liste de vérification

Votre proposition doit comprendre les documents suivants :

- Notice biographique (env. 250 mots) ou C.V. Joindre les deux si possible.
- Formulaire de proposition dûment rempli
- Images de l'œuvre (format : épreuves ou images numériques) (pour en savoir plus, voir les lignes directrices)
- Autres pièces jointes – n'inclure que les documents qui sont directement liés à votre proposition

## Déclaration

J'ai lu et compris les renseignements contenus dans les lignes directrices.

Je déclare que toutes les créations soumises sont des œuvres originales et que je possède tous les droits de propriété intellectuelle qui s'y rattachent.

Par la présente, je consens au partage des renseignements avec le gouvernement du Yukon et l'organisme Friends of the Yukon Permanent Art Collection aux fins de gestion de l'appel de propositions de la Collection permanente d'œuvres d'art du Yukon.

Si l'une de mes œuvres est sélectionnée pour la Collection permanente d'œuvres d'art du Yukon, j'autorise le gouvernement du Yukon à utiliser les images fournies avec la présente aux fins de publication des résultats de l'appel de proposition, d'activités de promotion et d'exposition. Je déclare que je possède tous les droits sur les images visées et que je suis autorisé à accorder le présent droit d'utilisation, tel qu'il est défini ci-dessus, et j'exonère le gouvernement du Yukon de tout risque et de toute obligation relative aux réclamations pouvant résulter de l'utilisation des images que j'ai fournies. Le fait de fournir des images et d'accorder au gouvernement du Yukon le présent droit d'utilisation n'oblige aucunement ce dernier à les utiliser. Le gouvernement du Yukon s'engage à mentionner le nom de l'artiste qui a créé l'œuvre.

**Facultatif** : Faire mention du nom du photographe : \_\_\_\_\_

Signature de l'artiste : \_\_\_\_\_ Date : AAAA/MM/JJ

**Soumettre votre proposition au\*** : Comité d'acquisition, Friends of Yukon Permanent Art Collection  
Section des arts, Direction des services culturels  
a/s du conservateur d'art  
Ministère du Tourisme et de la Culture

**Par la poste** : C.P. 2703 (L-3)  
Whitehorse (Yukon)  
Y1A 2C6

**En personne** : Bureau du Tourisme et de la Culture  
100, rue Hanson, Whitehorse (Yukon)

**Par courriel** : garnet.muething@yukon.ca

**\*Les propositions doivent être reçues au plus tard à la date limite de l'appel. Veuillez tenir compte du délai de livraison par la poste.**

Les renseignements personnels fournis dans le présent formulaire sont recueillis en vertu de l'alinéa 29 c) de la *Loi sur l'accès à l'information et la protection de la vie privée* (LAIPVP), et seront utilisés aux fins de la gestion de l'appel de propositions de la Collection permanente d'œuvres d'art du Yukon. Pour en savoir plus sur la collecte de vos renseignements, contactez le coordonnateur de la LAIPVP; gouvernement du Yukon, C.P. 2703, Whitehorse (Yukon) Y1A 2C6; 867-667-8774.